



MAIRIE
DE
COUPIAC
12550

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

PROCES VERBAL Séance du 28/07/2022

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEUILLY, Pascale BERGER, Ginette CADAS-PEREZ, Alain CAREL, Jean-Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Delphine ONCINO, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSET, Martine VERACHTERT
Présence correspondant « midi libre » de la commune : MME PORTAL

Invité : Mr Gaël Bories

Secrétaire de séance : Marcelle OSBORNE

Intervention de Mr Bories Gaël qui débute sa prise de parole par un historique des relations entre ACEVIA et MAIRIE puis explique les projets concernant la technique choisie de traitement en vue d'améliorer la sortie des effluents de son usine et présente un planning approximatif de la durée et du financement des travaux.

Monsieur Le Maire annonce les naissances de Nino et Maël ainsi que les remerciements de Mme Hoffmeyer pour l'envoi de fleurs pour l'occasion de son 100^{ème} anniversaire.

1. Compte rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 2 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Ordre du jour

Objet de délibération n° 20220728_DL01 :

VENTE COMMUNE DE COUPIAC / MARSAL

Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande ci-après : Mr et Mme Richard MARSAL souhaitent acquérir une partie du bien de section jouxtant leur propriété qu'ils viennent d'acheter en 2020. Les parcelles concernées sont numérotées, section D N°843 et N°423. Lesdites parcelles sont propriétés de la Commune de Coupiac et des habitants de Clamensac. Après une rencontre avec les riverains et habitants permanents du hameau un bornage a été établi par le géomètre expert Bois afin de délimiter la partie de ce bien de section en posant des bornes de division, notamment celles qui longent le chemin rural. Mr le Maire précise que tous les frais, droits, taxes et prestations de toute nature relatives à ce projet ainsi que les actes seront à la charge de Mr et Mme MARSAL. Le prix de vente pour ces terrains est fixé à 1.50€ / m²

Désignation du bien vendu au profit de Mr et Mme MARSAL :

Au : lieu dit Clamensac 12550 COUPIAC Dans un ensemble immobilier, composé de terrains communaux et de biens de section de Clamensac.

Les parcelles actuelles, concernées sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	origine	Surface
D	843	CLAMENSAC	Commune de Coupiac	00 ha 78 a 27 ca
D	423	CLAMENSAC	Mr et Mme MARSAL	00 ha 04 a 38 ca

Mr le Maire présente le relevé cadastral où figure le relevé de la division des parcelles comme indiqué ci-dessous :

Divisions proposées.

Section	N°	Lieudit	origine	Surface
D	423	Clamensac	MARSAL	00 ha 04 a 38 ca
			a (MARSAL)	00 ha 04 a 06 ca
			b (Commune)	00 ha 00 a 32 ca
			Total surface	00 ha 04 a 18 ca

Section	N°	Lieudit	origine	Surface
D	843	Clamensac	Commune (Bien de section)	00 ha 04 a 38 ca
			c	00 ha 02 a 45 ca
			d (MARSAL)	00 ha 15 a 60 ca
			e	00 ha 60 a 22 ca
			Total surface	00 ha 78 a 27 ca

La surface rétrocédée à Mr et Mme Richard MARSAL sera donc de

: $00ha\ 15\ a\ 60\ ca - 32\ ca = \underline{15\ a\ 28\ ca}$

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal, par 11 voix :**

- 1- Approuve cette division parcellaire des parcelles N° D 843 et D 423 afin de pouvoir faire numérotter le DMPC au cadastre.
- 2- Autorise la cession de cette surface de 15a 28ca au prix de 1.50 euros le m² soit 2 292.00 euros.
- 3- Autorise Monsieur le Maire à établir tous les documents concernant le démarrage de l'enquête publique et les formalités réglementaires concernant ce dossier.

Objet de délibération n° 20220728_DL02 :

Remplace et annule la délibération N° 20220120_DL02

Modification plan de financement (DETR 2022) :

AMENAGEMENT DE SECURITE EN TRAVERSE DU VILLAGE au 10 Avenue Raymond Bel

Soit aux abords de la RD 60 entre l'Hostellerie du Château et de la Maison de Santé

La commune de COUPIAC envisage des aménagements de sécurité en traverse du bourg aux abords de la RD 60 entre l'Hostellerie du Château et la Maison de Santé. Ces travaux permettront de sécuriser l'accès aux deux bâtiments. L'artère principale correspondante à la RD 60 et nommée Avenue Raymond Bel présente des étranglements avec peu de visibilité.

Le linéaire concerné est d'environ 60 ml, situé à l'intersection de l'accès vers le parking de la poste. Une limitation de vitesse à 30 km/h et la signalisation au sol permettra la traversée des piétons en toute sécurité. Les travaux envisagés permettront de matérialiser la chaussée sur cette section et ainsi sécuriser les abords des bâtiments. Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des travaux qui s'élève à **65 539.50 € HT**.

Etat DETR	Eligible : 44 489.50 €	25 %	11 122.375 €
-----------	---------------------------	------	--------------

Ainsi informé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité


- Autorise le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Etat (au titre de la DETR), du Département et de la Région,
- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Avis 1 : Modification procès-verbal et compte rendu : plusieurs mesures législatives ou réglementaires de grande importance entrent en vigueur au 01/07/2022. Elles concernent directement les communes et intercommunalités, à commencer par la dématérialisation de la publicité des actes des collectivités territoriales qui seront donc publiés sur le site internet de notre commune de Coupiac.

3. Questions diverses

- Prévisions des travaux au château :
 - o Signature du bon de commande pour le démarrage des travaux courant 2022
- Prévisions 2026 : transfert de compétences eaux et assainissement collectif actuellement gérés par Rives du Tarn (eau) et Commune Coupiac (assainissement) à la Communauté des Communes.
- Renégociation des polices d'assurances MMA / GROUPAMA = Groupama sera l'assureur principal.
 - o Groupama offre une mallette de secours
 - o Offre une journée de formation pour les gestes 1^{er} secours
 - o Possibilité d'aide pour l'achat d'un défibrillateur
- Personnel communal : renouvellement du contrat de Mme Couprie Sandrine, Mr Lechef Nicolas. Mme Bernoud Sandrine assure des heures de formation sur la commune de La Bastide Solages.
- Commission « bien vivre » mentionne la réussite des séances massages pour bébé, le déroulement du projet « hors les murs » 7 / 8 et 9 octobre 2022. Les élus s'investissent pour la préparation des animations de Noël
- Une réflexion sur le fonctionnement de la halte-garderie est en cours avec la Communauté de Communes
- Association de l'église de st Exupère organise une rencontre suivie du repas annuel le 28 août 2022.
 - o Messe et repas à Coupiac
 - o Apéritif à l'église de st Exupère

Secrétaire de séance
Signature



Monsieur Le Maire
Signature



Fin de la séance à 18h30